



Coopération LEADER 2015-2020
Appel à Projet culture 2019-2019 :
« Pépites du Sud-Ouest : de Vins en Découvertes »

Préambule

La stratégie culturelle du PETR Pays Tolosan, pilotée par le GAL du Pays Tolosan, dans le cadre de la programmation LEADER 2015-2020, vise à structurer et développer une offre culturelle concertée à l'échelle du territoire.

Courant 2018, un accompagnement collectif culturel a été réalisé sur le périmètre du Pays Tolosan, révélant notamment l'importance de la dimension associative dans ce secteur.

L'Appel A Projet « Pépites culturelles du Sud-Ouest : de Vins en Découvertes » est donc destiné aux associations culturelles du territoire, dans le cadre de la coopération menée entre cinq GAL d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine. Elle veut promouvoir les petits terroirs viticoles avec toute la diversité des activités et manifestations inhérentes à ces territoires.

Objectifs

La phase préparatoire de la coopération du Pays Tolosan a permis de faire ressortir la place structurante de la politique culturelle sur notre territoire, son lien très fort avec les activités agrotouristiques et la place prépondérante des festivals ou manifestations culturelles dans l'animation socioculturelle tout au long de l'année.

L'Appel A Projet « Pépites culturelles du Sud-Ouest : de Vins en Découvertes » vise donc à soutenir les associations culturelles dans leur projet de création et de diffusion en arts visuels et en arts vivants, tout en encourageant la découverte du patrimoine culturel et oenotouristiques du Pays Tolosan (matériel et immatériel) par ses habitants, notamment les jeunes, et par les touristes.

Attendus

Le PETR Pays Tolosan veut par le lancement de cet Appel à Projet faire découvrir son territoire en associant convivialités, tourisme et cultures.

L'AAP doit couvrir l'ensemble de son territoire (au moins une action par EPCI) et favoriser la mutualisation d'acteurs et d'actions culturelles.

Ce projet culturel de territoire se déroulera entre l'automne 2019 et le printemps 2020.

Le budget global alloué à cette action est de 26 000 euros TTC.

Conditions d'admissibilité

Ces conditions sont obligatoires. Elles permettront de juger de la recevabilité des candidatures.



→ Bénéficiaires

Acteurs culturels agissant sur le périmètre du GAL Pays Tolosan,
Porteurs de programmations culturelles et organisateurs de manifestations et d'événements culturels en arts visuels et/ou arts vivants (festivals, expositions, etc.).

→ Partenariats/coopérations locales :

- Le projet doit avoir un lien avec la vigne ou le vin (de la viticulture à la dégustation)
- Le projet intègre, a minima, une manifestation, une performance ou une réalisation sur le territoire du Pays Tolosan.
- Le projet doit se dérouler sur le territoire du Pays Tolosan
- Le projet doit associer au moins un autre acteur culturel du territoire.

→ Valorisation du patrimoine local

Le projet intègre la mise en valeur de sites locaux patrimoniaux matériels ou immatériels, publics ou privés, à des fins de connaissance, de compréhension et d'appropriation par les habitants, en particulier les jeunes, et par les touristes de la diversité du territoire.

Les acteurs institutionnels peuvent être associés : musées et collections, médiathèques et bibliothèques, écoles de musique et écoles des arts, salles de spectacle et de cinéma...

→ Respect de la thématique

Le projet doit s'inscrire dans la thématique de la coopération Leader « Pépites du Sud-Ouest : de Vins en Découvertes » dont le Pays Tolosan est membre.

→ Critères de sélection

Ces critères ne sont pas obligatoires mais seront appréciés pour noter et départager les projets :

- Mutualisation : le projet implique des actions mutualisation dans la médiation ou la pratique artistique entre les acteurs du territoire,
- Interdisciplinarité : le projet peut associer des artistes de différentes disciplines artistiques,
- Pluralité/diversité des publics : le projet est destiné aux habitants (en particulier aux jeunes) ainsi qu'aux excursionnistes et aux touristes,
- Coopération : le projet implique une coopération ou interaction entre acteurs et territoires intercommunaux du périmètre du Pays Tolosan,
- Démarche durable : le projet présente des solutions pour réduire son empreinte écologique lors de ses manifestations (circuits courts, tri sélectif, matériaux recyclables, etc.),



•Qualité, originalité de la couverture médiatique : diversité, originalité des supports utilisés, des techniques et modes de diffusion (photos, vidéos, supports papiers, internet, réseaux sociaux), caractère durable et reconvertible des supports dans l'objectif de mise en valeur et/ou de mutualisation des actions culturelles du Pays Tolosan.

→ Constitution et instruction de la demande

Dossier

Les porteurs de projet rédigent un dossier de candidature de 5 pages maximum comprenant :

- une note méthodologique détaillée présentant le projet, la manifestation ou la médiation
- les partenariats et acteurs mobilisés,
- les dates de représentations ou de restitution des médiations ou un calendrier prévisionnel d'intervention dans un délai proposé,
- le nombre et les sites de représentations/médiations envisagés,
- les retombées attendues sur le territoire,
- le coût de(s) la prestation(s) envisagée(s),

Les candidatures qui ne répondront pas à l'ensemble de ces exigences ne seront pas retenues.

Enveloppe prévisionnelle

Le PETR Pays Tolosan alloue à ce projet culturel de territoire un **budget global de 26 000.00 euros TTC**. Il sera réparti entre les différents acteurs retenus, en fonction de(s) la prestation(s) retenue(s).

Règlement et modalités du financement

La rémunération se fera dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de trente jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le paiement de la prestation sera débloqué comme suit :

- 50 % à l'issue de la signature de la convention de prestation
- Solde à l'issue de la fin de la prestation sur présentation d'un bilan financier comprenant toutes les factures acquittées

Remise des offres

Les candidats adresseront leur offre de prestation **avant le 1^{er} aout 2019 à 17h00** à l'adresse suivante :

PETR Pays Tolosan
Monsieur Didier CUJIVES
Président
Chemin du Cros - 31180 Rouffiac Tolosan
Renseignement et contact : Hélène Gayraud : h.gayraud@paystolosan.eu